

Toulouse, le 25 août 2026

Décision prise par le Président de Réseau31

n°DP294 - 2026

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31 et notamment l'article 13-2 ;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical ;

Vu l'arrêté n° A17-2026 portant délégation de fonction accordée à Monsieur Jean-Louis REMY, Vice-Président en charge des achats et de l'énergie ;

Considérant le point A4-1 de la délégation de compétences au Président ;

Considérant le marché n°072P2025 relatif aux travaux pour le renouvellement de la conduite d'adduction et des groupes de pompage du réservoir de Villeneuve-lès-Bouloc vers le réservoir de Vacquiers – Lot 2 : Renouvellement des groupes de pompage, notifié le 16 décembre 2025, à l'entreprise HES ;

Considérant la nécessité d'acter des adaptations techniques ;

décide

Article unique : d'approuver l'avenant n°1 au marché n°072P2025, ayant pour objet d'acter des adaptations techniques.


Jean-Louis REMY
Vice-Président